

Direction Générale Développement durable et Projets

DGA/2024/111

Roissy, le 5 juillet 2024

**Objet : Contribution du Groupe ADP
Projet d'aménagement du quartier de Gare de Gonesse**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la concertation publique lancée autour de l'aménagement du quartier de la gare de Gonesse (ligne 17 du métro du "Grand Paris Express"), sur l'emprise dite du "triangle de Gonesse", porté par Grand Paris Aménagement, la CA Roissy-Pays de France et le Département du Val d'Oise, le Groupe ADP tient à apporter la présente contribution.

1) Principales caractéristiques du projet.

Le projet, porté par GPA, la CA Roissy-Pays de France et le Département du Val d'Oise, fait suite à l'annonce du "Plan Val d'Oise" par le Premier Ministre en mai 2021 confirmant la construction de la gare de la ligne 17 du triangle de Gonesse, et s'inscrit en cohérence avec les documents-cadre du territoire (Schéma de Cohérence Territoriale de 2019, Charte Agricole du Grand Roissy de 2019, Plan Climat Air Energie territorial de 2021, Projet Alimentaire territorial de 2023).

Le projet a vocation à développer à l'Est du Département un nouveau pôle économique créateur d'emplois, d'ancrer le Val d'Oise dans la dynamique économique de la Région Ile-de-France, de désenclaver le département en l'inscrivant dans le réseau du métro du Grand Paris Express et en développant une offre de TC routière connectée, et de concilier les enjeux de développement économique et de transition écologique.

La programmation urbaine et immobilière est à vocation d'activité économique. Elle vise notamment :

- L'aménagement d'un pôle gare multimodal autour de la future gare du GPE,
- l'implantation d'activités économiques tertiaires et productives, avec la création d'un écosystème économique autour des filières de la bioéconomie,
- L'implantation d'équipements publics structurants, en développant notamment une offre de formation avec l'implantation d'une cité scolaire internationale.

Il est majoritairement prévu des activités de production, complétées par une offre tertiaire et de services.

L'objectif est d'implanter des entreprises à forte valeur ajoutée, à fort taux d'emplois, visant un niveau de qualité environnementale élevée ; et d'édifier une diversité de produit immobilier pour répondre à cet objectif.

Correspondance : 1 rue de France ♦ BP 81007 ♦ 95931 Roissy Charles de Gaulle Cedex ♦ France

Siège social : 1 rue de France ♦ 93290 Tremblay-en France ♦ France ♦ T +33 (0)1 48 16 05 50 ♦ groupeadp.fr
Aéroports de Paris, Société anonyme au capital de 296 881 806 euros ♦ SIREN 552 016 628 RCS Bobigny ♦ Code APE 52.23Z

L'aménagement se caractérise par une volonté de sobriété foncière (dont témoigne notamment la réduction de surface aménagée par rapport à la ZAC initiale de 2016), et un haut niveau d'exigence environnementale.

L'usage des transports en commun est privilégié pour l'accès au site, grâce en particulier à une nouvelle gare de la ligne 17 du métro du Grand Paris, ainsi qu'à un réseau de lignes de bus, dont 2 en site propre (BHNS), qui assureront à la fois le rabattement vers cette nouvelle gare et l'irrigation fine du nouveau quartier depuis les territoires environnants.

2) Observations du Groupe ADP

2.1) Une opportunité de développement du territoire

Le Groupe ADP se réjouit que la synergie entre les acteurs du territoire ait permis la concrétisation de la ligne 17 nord, et ainsi d'offrir la possibilité du développement de cette zone.

Les projets de développement économique et éducatif programmés dans le cadre de la ZAC contribueront à la diversification du tissu économique et à la résilience du territoire. La crise du Covid a largement montré la grande dépendance actuelle du territoire à l'activité aéroportuaire, préjudiciable à l'emploi lors des crises que peut connaître ce secteur de façon épisodique ou cyclique.

Le Groupe ADP considère en conséquence que l'aménagement prévu et la programmation proposée sont bienvenus pour le territoire, et se réjouit de nouvelles opportunités d'emplois générées par le projet pour les populations du territoire.

Il s'agit d'un projet d'aménagement à vocation économique, ne comprenant pas de programmes de logement (exceptés le cas échéant des programmes résidentiels pour du logement temporaire en lien avec les activités exercées). Le projet permettra donc également l'implantation d'activité difficilement compatible avec la proximité de zones d'habitat, mais dont l'économie a besoin.

Le Groupe ADP se réjouit par ailleurs du développement de l'intermodalité de l'Est du département du Val d'Oise s'appuyant sur la gare de Gonesse Ligne 17 et l'offre de bus connectés qui permettra la facilitation de dessertes au sein du territoire. Le Groupe ADP se tient à la disposition de Grand Paris Aménagement, de la Communauté d'Agglomération de Roissy-Pays de France et du département du Val d'Oise pour travailler à la complémentarité des offres de transports pour permettre un meilleur accès aux aéroports de Paris-LBG et de Paris-CDG et ainsi aux emplois proposés.

2.2) Le renforcement du corridor aéroportuaire, les synergies avec l'activité aéroportuaire

La proximité des aéroports devrait contribuer à l'attractivité du nouveau quartier, situé à seulement quelques kilomètres et quelques stations de métro de l'aéroport Paris-Le Bourget et Paris-Charles de Gaulle. Le quartier bénéficiera ainsi de connections internationales particulièrement performantes, ce qui ne manquera pas de contribuer à son attractivité.

Dans un contexte de raréfaction du foncier à vocation économique disponible, le nouveau quartier de gare sera ainsi particulièrement bien placé pour attirer des entreprises internationales, ou ayant une activité à l'international. Il contribuera au rayonnement économique et au renforcement du corridor aéroportuaire entre Paris et l'aéroport Paris-CDG.

Des synergies entre l'activité aéroportuaire et celle du nouveau quartier sont certainement possibles et méritent de faire l'objet de réflexions approfondies. On peut citer par exemple :

- de possibles complémentarités entre la filière "bioéconomie" que le quartier devrait accueillir notamment autour de l'ingénierie alimentaire et de l'agriculture urbaine, et la filière de "catering" c'est-à-dire de restauration à bord des avions.
- ou encore des possibilités d'implantation pour des entreprises de la filière aéronautique qui ne pourraient s'installer sur les aéroports compte-tenu de la raréfaction du foncier disponible sur ceux-ci.

Le Groupe ADP se tient à la disposition des acteurs du projet et notamment de Grand Paris Aménagement pour approfondir la question des synergies entre la ZAC et les aéroports de Paris-CDG et de Paris-Le Bourget.

2.3) Un point d'attention : le maintien de la fluidité des accès à l'aéroport

La ZAC sera très bien desservie par les transports en commun, et son fonctionnement ainsi que son organisation sont largement articulés autour de ces derniers.

L'accessibilité routière se fait principalement depuis la RD317, et accessoirement depuis un ouvrage à créer au sud du quartier notamment pour assurer la continuité de l'exploitation agricole. Il n'est pas prévu de nouvel échangeur sur l'autoroute A1.

Si l'on peut considérer que les dispositions prévues permettent de limiter l'impact du projet sur la circulation routière et en particulier sur l'autoroute A1 (réduction du programme par rapport aux projets précédents, très bonne desserte en transport en commun, accès routier tourné vers la RD317), l'impact de la ZAC sur la fluidité de l'autoroute A1 constitue néanmoins un point de vigilance qui devra faire l'objet d'études détaillées dans le cadre de la finalisation du projet. Le maintien de la fluidité de l'autoroute A1 pour l'accès à l'aéroport Paris-CDG constitue pour le Groupe ADP un point d'attention particulier.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Amélie LUMMAUX
Directrice Générale Adjointe

